
YEŞİM NAZLAR :

Nous lançons l'enregistrement.

Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel du groupe de travail de politiques consolidées d'At-Large. Aujourd'hui, nous sommes mercredi 12 août 2020 et il est 13h00 UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui car il y a beaucoup de participants sur cet appel, mais nous prendrons le nom de tous les participants qui sont dans la salle Zoom et qui sont au téléphone.

Nous avons reçu les excuses d'Alfredo Calderon, Justine Chew, Cheryl Langdon-Orr, Matthias Hudobnik, Vanda Scartezini, Javier Rua-Jovet, Alberto Soto et Humberto Carrasco.

Au niveau du personnel, nous avons Evin Erdoğan, Herb Waye et moi-même, Yeşim Nazlar. Nos interprètes aujourd'hui sont Claudia et Marina en espagnol et Claire et Camilla en français.

Avant de commencer, je vous rappelle que vous devez donner votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et pour que les interprètes vous identifient sur le canal linguistique. Une dernière précision, nous allons avoir un service de transcription en temps réel et je vous envoie le lien dans le chat.

Je donne maintenant la parole à Olivier Crépin-Leblond. Allez-y Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Yeşim.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Bienvenue à tous pour cet appel du CPWG qui va être un petit peu différent aujourd'hui. Nous avons un ordre du jour qui est différent.

D'abord, nous avons des points d'action de la semaine prochaine. Ensuite, nous entendrons Hadia et Alan qui vont nous parler de la phase 2 du PDP accéléré et de l'addenda de la déclaration de l'ALAC. Ils prendront la parole pendant une dizaine de minutes ou plus si nécessaire.

Ensuite, nous n'entendrons pas Justine Chew qui ne sera pas là aujourd'hui cette semaine. Donc si vous avez des choses que vous voulez nous dire à propos des procédures ultérieures, dites-le-nous maintenant et nous l'ajouterons à notre ordre du jour. Sinon, nous continuerons directement sur cet ordre du jour sans aborder ce thème.

Ensuite, nous entendrons Jonathan Zuck qui nous parlera de l'évaluation des problèmes du CPWG, quelque chose qui est en cours d'évaluation. Ensuite, nous parlerons de la mise à jour des commentaires publics concernant la politique et ensuite, nous passerons aux divers.

D'abord, est-ce qu'il y a des divers ? Je ne vois pas de main levée, donc notre ordre du jour est adopté.

Et nous allons passer directement aux points d'action. Alan Greenberg a fait une demande pour soumettre un addenda à la déclaration de l'ALAC sur le PDP accéléré. C'est ce dont nous allons parler. Je ne vois pas de main levée concernant les points d'action.

Nous allons passer directement au point 3 de notre ordre du jour, donc nous allons passer à l'addenda de la déclaration de l'ALAC pour le PDP accéléré, et nous donnons la parole à Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Je crois que la diapositive est déjà sur l'écran.

Je vais résumer un petit peu et vous dire que l'ALAC a déjà présenté sa déclaration. Cela a été discuté au sein de notre groupe et approuvé par les membres de l'ALAC. Nous disons que si nous mettons en œuvre les recommandations telles qu'elles figurent actuellement et tel qu'elles ont été interprétées – c'est une interprétation très vague –, cela ne va pas être acceptable. Donc on ne pourra pas avoir un SSAD, un système normalisé d'accès et de divulgation, correct. La GNSO ne pourra pas faire un autre PDP pour parvenir à cet objectif, donc ce ne sera pas une bonne façon d'avancer, donc un problème.

On a discuté la semaine dernière de ce que l'on devrait faire maintenant en fonction de cette déclaration, cela a été revu par d'autres groupes. Et la recommandation de la semaine dernière était de présenter un addenda, un commentaire additionnel, ne pas essayer de réviser cela. Le résultat, c'est ce travail que j'ai réalisé brièvement.

Et le SSAC a soumis une série de consensus présentés à différents groupes. Ils ont envoyé un courriel. Je n'ai pas encore de déclaration formelle, mais le SSAC, s'ils font une déclaration formelle, ce sera une déclaration qui sera faite à travers un document du SSAC. On ne sait pas encore s'ils vont le faire ou pas. Le GAC a aussi soumis un consensus et travaille sur une déclaration. Nous n'avons pas encore vu la version

préliminaire, je pense que nous la recevrons la semaine prochaine. Pour le moment, on en est là.

Si vous pouvez agrandir un petit peu, cela va permettre à tout le monde de lire ce document. Ce document qui a été envoyé la nuit dernière par le CCWG, vous devriez en avoir une copie dans vos courriels. Je vais le lire rapidement.

« L'ALAC apprécie la possibilité de soumettre cet addenda à la déclaration qu'il a soumis le 29 septembre 2020 – c'était le 29 août 2020, il y a un problème ici. Depuis ce moment-là, l'ALAC, avec l'équipe du EPDP, a eu la possibilité de réviser et de discuter de la déclaration soumise par le BC IPC et les positions de consensus soumises par le GAC et SSAC avec celles soumises par d'autres groupes membres du EPDP. Bien que l'ALAC et le BC IPC, GAC et SSAC, chacun a une approche différente pour aborder nos positions concernant ce rapport, l'ALAC est en général d'accord avec la position prise par le SSAC, le GAC, le BC IPC et leur déclaration et leur position de consensus. » Cela est l'essence un petit peu de ce que nous avons dit la semaine dernière.

« Nous ne sommes pas d'accord sur les résultats de ce qui a été fait pendant des années concernant un débat difficile. » Ce dernier paragraphe a été ajouté parce qu'il y avait des commentaires faits par une partie de membres qui disaient qu'il fallait ajouter quelque chose. « Vu que nous ne sommes pas d'accord sur les résultats de ces dernières années concernant les débats difficiles, ce n'est pas quelque chose que l'ALAC a pris à la légère et nous pensons qu'il y a des questions qui sont très importantes et qui doivent être abordées. Le SSAD aura mis en place un système qui ne répondra pas aux besoins des

utilisateurs. Et le SSAD aura peu d'occasions de corriger ces problèmes. »

Je vois que nous avons déjà la main levée de Hadia. Je pense que j'ai fait cela la nuit dernière, donc il y a peut-être des choses à corriger. Si vous avez des commentaires, vous pouvez les faire. Je vais d'abord donner la parole à Hadia. Ensuite, nous avons Holly et Olivier. Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAWI :

Je suis d'accord avec ce document et je ne vais pas faire de commentaire sur cet addenda parce que ce document est en ligne avec ce que nous avons accordé.

Mais par rapport à ce qui a été écrit concernant le SSAC, le SSAC a présenté seulement un document de consensus, mais ils disent dans leur courriel qu'ils vont fournir une déclaration de minorité. Et chaque déclaration sera présentée. Ils vont présenter leurs préoccupations. Il y aura des déclarations minoritaires concernant d'autres déclarations et ils vont présenter leurs préoccupations concernant les problèmes qui n'ont pas été abordés par le EPDP alors que le EPDP devait les aborder.

Ce sont les thèmes auxquels nous faisons aussi allusion. Nous n'avons pas vu de déclaration minoritaire encore élaborée par le SSAC, mais il y a, en fonction de leur courriel, une déclaration minoritaire qui devrait être élaborée.

ALAN GREENBERG :

Merci Hadia. Je ne m'en souvenais pas. Le paragraphe 3 va être modifié en fonction des nouvelles déclarations qui seront présentées, bien sûr.

Nous attendons que l'ALAC approuve cela et dès que nous recevons une déclaration, à ce moment-là, si nous soutenons cette déclaration, nous modifierons cela. Pour le moment, on en est là.

Holly, allez-y, vous avez la parole.

HOLLY RAICHE :

Merci Alan. Je suis d'accord avec cette déclaration.

Pour reprendre un peu ce que Hadia a dit, le SSAC 111 donnait une réponse assez importante, donc je serais surprise qu'ils ne disent pas quelque chose de nouveau. J'attends cette déclaration parce que je pense qu'ils ne vont pas être très satisfaits par tout cela.

Merci.

ALAN GREENBERG :

Ma discussion était à propos du GAC surtout. J'espère qu'ils pourront faire une déclaration à temps pour que tous les autres groupes puissent réviser cela. En tout cas, je pense que le GAC aura le temps de faire ses commentaires à temps.

Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Le troisième paragraphe, quand on dit « Bien que l'ALAC, le BC ont une approche différente, etc. », je pense qu'on pourrait ajouter l'ATRT parce que ce n'est pas la position de l'ALAC peut-être.

J'ai lu que c'était souvent le cas. Il y a d'autres unités constitutives qui disent beaucoup de choses. Je pense que c'est ce type de choses qui surgissent sur des listes de diffusion publiques. Il faut s'assurer qu'on ait le bon contexte dans [inaudible].

ALAN GREENBERG : Je ne vois plus de main levée, mais peut-être qu'on aura différents [inaudible] finalement.

La déclaration finalement doit faire l'objet d'une correction grammaticale et autre, elle sera recirculée. Et il manque les commentaires des membres de l'ALAC qui pourraient ne pas être ici. Mais en général, la déclaration est la forme dont nous comptons procéder et bien sûr, notre déclaration sera modifiée s'il y a des points sur lesquels on n'est pas d'accord. Mais ce n'est pas ce que l'on prévoit en tout cas.

En absence de main levée Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan. J'ai une autre question : qu'en est-il après ce point-là dans le procédure ? On envoie cela à la GNSO ?

ALAN GREENBERG : Oui. La GNSO va recevoir cela et se réunira je pense la deuxième semaine de septembre ou peut-être un peu avant. À ce point-là, la GNSO va voter dessus. Ce ne serait pas surprenant s'il y avait un groupe qui demande un report pour en discuter lors de l'appel suivant. Peut-être qu'ils pourraient programmer un appel d'urgence si besoin

supposant que la GNSO approuve ce rapport dans l'intégralité ou en partie et dans ce cas-là, il serait envoyé au Conseil d'Administration.

Je ne sais pas si Cheryl est connectée à l'appel.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Non, Cheryl s'est excusée.

ALAN GREENBERG : D'accord. Donc si je me rappelle bien, tout au long où j'étais liaison à la GNSO, il n'y a jamais eu de cas où on nous a demandé du soutien pour un rapport. Donc s'il y a beaucoup d'objections ou des désaccords, il n'y avait pas de consensus sur la recommandation, la recommandation ne serait pas approuvée. C'est ce qui a été fait dans le passé. La GNSO a une position intéressante. On leur a dit que toutes leurs recommandations portant sur le SSAD étaient regroupées et qu'on ne peut pas approuver l'une sans l'autre. D'autre part, ils ont de la divergence sur une des recommandations ou moins et une presque divergence sur un nombre de recommandations, on pourrait se demander s'ils compte avoir des bons niveaux de différence et si c'est correct. On a vu quatre groupes au moins ayant été en désaccord et cinq qui étaient d'accord. Et ils considéraient que le soutien était solide, fort. La définition d'un fort soutien est la majorité ou pas la majorité, plutôt la plupart du groupe. Mais si on compte les numéros, cinq sur neuf, ce n'est pas la majorité, ce n'est pas la plupart. Donc la majorité, ce n'est pas la plupart.

Or, il y a des gens qui considèrent qu'il devrait y avoir des groupes qui aient une opinion qui pèse plus que celle des autres. Peut-être, le

groupe des parties prenantes devrait avoir un poids majeur à celui d'une seule unité constitutive. Donc il pourrait faire l'objet d'un consensus même si ce n'est pas débattu, il n'y a pas de consensus pour certaines des recommandations ou pour savoir quand la GNSO les approuvera sans divergence. Ce n'est pas clair s'ils vont le faire ou pas d'ailleurs.

Malgré les niveaux de consensus considérés par le Conseil d'Administration, il faudrait voir ce que cela donne. Le Conseil d'Administration pourrait l'approuver autrement si la GNSO faisait cela. On pense un peu à l'avenir dans tout cela. Mais on pourrait se demander qu'est-ce que cela va devenir si ce n'est pas approuvé. Donc on a beaucoup d'incertitudes en ce moment.

Je vois qu'on a d'autres mains levées. Olivier, je ne sais plus combien de temps il nous reste. Nous avons Chris, Hadia et Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, on verra ce qu'ont à dire ceux qui ont levé la main, puis on verra.

ALAN GREENBERG : Très bien.

Christopher ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci.

Nous venons d'avoir une petite tempête en Belgique, heureusement ; il y avait une sécheresse terrible.

Alan, comme vous le savez, j'apprécie votre travail. Mais je sens qu'il y a une certaine ironie paradoxale. Lorsqu'on voit le programme des nouveaux gTLD, le PDP lance une période de l'organisation qui sera multipartite, qui comprendra les SO et les AC. Mais la GNSO a le droit de désapprouver les recommandations de ce groupe. Or, vu ce que vous venez de dire, je me demande si la GNSO a la pouvoir et la volonté, la bienveillance ou [inaudible] de refuser le droit de certaines de leurs unités constitutives parce qu'au départ, le processus était censé garantir que les parties contractantes puissent continuer à opérer en conformité avec le RGPD sans devoir payer des amendes. Donc s'il n'est pas possible de se mettre d'accord suivant les lignes de représentées, quel est le but de l'exercice ? Cela sert à quoi ?

ALAN GREENBERG :

Ce sont de bonnes questions. Et ce que la GNSO fera, c'est ce que la GNSO fait – c'est le conseil de la GNSO qui va décider, pas toute la GNSO. Et ce n'est pas à moi de prédire ce qu'ils vont faire.

Je note simplement qu'il est nécessaire d'avoir la supermajorité, la majorité absolue, pour que les recommandations d'un PDP soient transmises au Conseil d'Administration de sorte qu'ils ne puissent pas les rejeter. Si la GNSO recommande quelque chose à la majorité absolue, le Conseil d'Administration devrait voter contre à la majorité absolue aussi pour pouvoir rejeter les recommandations.

Mais il y a les trois-quarts de la GNSO si l'on ne compte pas les représentants nommés à la GNSO qui, à quelques exceptions près, vont voter pour accepter les recommandations, donc qu'il y ait suffisamment de voix à la GNSO pour accepter cette proposition. Mais cependant, la

GNSO est censée gérer le processus. C'est le conseil de la GNSO qui doit gérer et pas nécessairement voter suivant leur position ou leur point de vue vis-à-vis du contenu. C'est cela la question en fait, si le conseil de la GNSO l'approuvera ou pas. Si [inaudible], tout est possible. Auparavant, ils n'ont rien approuvé sans consensus, mais il n'y a pas de règles qui définissent cela. Donc il faudrait savoir comment nous procéderons. C'est comme dans le cas des gouvernements qu'on élit dans nos pays ou dans la plupart de nos pays. En général, ils assument des positions avec lesquelles les citoyens ne sont pas d'accord. S'il y avait des référendums, peut-être que les citoyens n'approuveraient pas, mais ce n'est pas toujours le cas. Donc on a une situation similaire ici avec le conseil de la GNSO et le Conseil d'Administration de l'ICANN, sachant bien sûr que le Conseil d'Administration de l'ICANN est supervisé par la communauté habilitée qui, vu sa diversité, pourrait s'opposer. C'est toute une question qui n'a rien à voir ici.

Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Alan.

En fait, j'ai levé la main pour revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure concernant les niveaux de consensus. C'est une question d'importance majeure. Le consensus doit être déclaré par le président vis-à-vis de certaines recommandations. Je vois que c'était le cas pour deux recommandations [inaudible] et il a dit qu'il y avait beaucoup de soutien. On avait [inaudible] groupe qui ne soutenait pas les recommandations. Ce niveau de consensus est discutable, bien sûr. On a le SSAC, l'ALAC, l'IPC, le BC qui ne soutiennent pas la recommandation

18 portant sur les mécanismes pour l'évolution du système. En particulier, cette recommandation est très importante et c'est l'une des raisons pour lesquelles tous ces groupe – le SSAC, l'ALAC, le GAC, l'IPC et le BC – ont accordé sur ce modèle, parce qu'on sentait que ce serait la voie à suivre pour que le système s'améliore. Donc même si toutes les autres recommandations étaient approuvées et que celle-ci ne l'était pas, ce point serait toujours d'importance majeure, comme je le disais.

Dans le rapport, il y est dit que les recommandations sont un ensemble, un tout, parce qu'il s'agit d'un modèle opérationnel. On ne peut pas adopter une partie des recommandations et prévoir que le système continue à fonctionner comme avant.

Encore une fois, oui, le niveau de consensus est très important et je ne pense pas qu'il soit possible d'être d'accord avec certaines recommandations et d'omettre celles qui sont les principales qui ont en fait généré cet accord de groupe pour le modèle.

ALAN GREENBERG :

Merci Hadia.

Il y a eu 18 recommandations sur l'évolution qui ont fait l'objet du soutien de cinq groupes. Et le SSAC n'a pas été en désaccord avec toutes ces cinq recommandations.

Tout ce que vous dites est correct, oui, mais c'est au conseil de la GNSO maintenant d'en décider. On est au courant de ce qui a eu lieu auparavant, on sait quelle est l'intention générale. Si le groupe n'a pas le consensus, la GNSO devrait probablement ne pas l'approuver, mais c'est à eux d'en décider maintenant. Certains parmi nous attendons

vraiment à voir quelle sera leur décision. Ils ont des réunions ouvertes, donc vous pouvez suivre les délibérations. C'est ce que je ferai s'il n'y a pas de conflit d'horaire. J'espère que les autres vont faire la même chose.

Olivier, vous souhaitez prendre la parole ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan, j'ai baissé la main.

ALAN GREENBERG : Très bien.

Donc il ne nous reste plus de main levée. Je vous recède la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia et Alan, merci pour tout le travail que vous avez consacré à cette question. On verra comment continue le processus.

Pour la deuxième partie de ce point à l'ordre du jour, on devait discuter des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, mais Justine Chew n'est pas là. Est-ce que, ceci étant, vous avez des commentaires à faire sur la question ou vous pouvez attendre jusqu'à la semaine prochaine ? Ici, je suggère que l'on avance pour avoir un peu plus de temps pour discuter d'un sujet stratégique, qui est l'évolution du modèle, groupes de travail, processus de travail. Voilà l'introduction à cette question du CPWG qui évalue le travail accompli et qui essaie d'être plus proactif dans le sens où on ne peut pas être à chaque fois

réactif et répondre tout simplement à ce qui se passe autour de nous. Alors, pour cette question, on a Jonathan Zuck qui va présenter le point.

JONATHAN ZUCK :

Merci Olivier, merci à tous.

Ce que vous avez à l'écran est une proposition préliminaire qui a besoin de beaucoup plus de travail. Comme Olivier l'a dit, l'une des aspirations du CPWG, l'une de nos vocations, était de développer des perspectives et d'évaluer les sujets un peu plus tôt dans le processus. Et c'était possible dans une certaine mesure parce qu'on était en train de travailler sur un cours de formation pour la participation à l'At-Large pour les bénévoles. On leur explique le processus d'élaboration de politiques de l'ICANN. Donc on se demande de quoi cela a l'air. Et en grande mesure, à chaque fois, on a attendu jusqu'à la fin un appel à commentaires publics ou autre. Il y a eu des exceptions à cela. Je sais qu'on a tous eu nos propres expériences dans le passé mais en termes généraux, on fait « Voici les commentaires publics qui ont leur période de commentaires ouverts, voici les consultations publique en cours, voici le sujet et son importance. On vous donne le temps d'en discuter. » Et s'ils ont le temps, ils vont présenter une version préliminaire d'une déclaration mais en général, on n'a pas l'occasion d'en discuter, de parler de la question de fond parce qu'on a des contraintes de temps qui sont en général très grande.

L'idée était d'identifier plus systématiquement ce qui se passe autour de nous et ce qui est à venir et d'échanger en tant que groupe pour définir quelles sont nos positions s'il y a un sujet qui y apparaît, mais de

savoir d'emblée ce que nous en pensons pour encourager la participation précoce au processus d'élaboration de politiques.

Lorsque nous pourrons faire des commentaires sur ces points-là par exemple, nous connaissons déjà la position du groupe de travail, par exemple dans le cas du EPDP, nous avons Alan et Hadia qui travaillent sur ces points-là, nous savons déjà ce que nous voulons faire. Nous avons un environnement que nous connaissons. Beaucoup d'entre vous connaissent ce système en forme d'entonnoir. Ici, l'idée est d'avoir un entonnoir pour analyser les problèmes du CPWG.

Le personnel de l'ICANN d'abord va présenter le problème. Les experts internes ou externes, si on a des experts dans notre groupe sur un thème en particulier, ils vont faire une présentation ou bien un volontaire peut essayer d'aborder un thème au sein de la communauté de l'ICANN et d'en parler. Ensuite, on peut se poser la question pour savoir si c'est une perspective de l'utilisateur final unique ou pas. Sinon, on peut laisser la discussion de côté. On doit connaître l'impact sur les utilisateurs finaux, si c'est le cas. Ensuite, on peut se demander si cela dépend de la responsabilité de l'ICANN. De nouveau, on analyse le problème pour voir si c'est un problème interne de l'ICANN. Donc ces questions nous permettent d'avoir une approche de plus en plus précise et d'avancer pour avoir la réponse la plus valable et la meilleure de la part des bénévoles. La plupart des membres de la communauté de l'ICANN sont des bénévoles, il ne faut pas l'oublier.

Ensuite, nous allons nommer une personne responsable pour ce problème et développer une position concernant ce problème. Donc c'est un processus qui est un processus de développement de politique

ou de position, d'opinion. Donc c'est ce que je voulais vous présenter, ce système d'analyse du problème à travers l'entonnoir.

Il y aura un aperçu du problème fourni par quelqu'un avec un modèle avec une présentation qui sera faite. Ensuite, on aura un résumé du problème, un résumé des positions passées d'At-Large concernant ce type de problème, si l'on a identifié un problème de ce type pour les utilisateurs finaux et ensuite, quels sont les alliés concernant les intérêts d'At-Large liés à ce problème.

Ensuite, la deuxième diapositive de cette présentation va analyser la considération et l'impact sur les utilisateurs finaux. Le présentateur doit comprendre le problème et l'ampleur du problème à ce propos.

Ici, l'objectif serait de connaître l'état du problème de façon à savoir comment travailler sur ce problème. Cela est destiné à être divisé en plusieurs étapes. Bien sûr, j'attends votre opinion à mesure que le problème avance au sein des groupes de développement de politique d'ICANN. Donc un nouveau problème, une présentation du problème par le personnel de l'ICANN, ensuite on a le processus d'élaboration de politiques élaboré par la GNSO en général, ensuite il y a la période de commentaires publics par le groupe de travail du PDP, ensuite il y a le processus d'approbation de la GNSO, ensuite le commentaire public du Conseil d'Administration et ensuite, l'adoption par un comité consultatif ou par une organisation de mise en œuvre pour mettre en œuvre cette nouvelle recommandation. Ce sont les différentes phases par lesquelles on va passer.

En fonction de l'endroit où l'on se trouve, le processus va être différent et on va essayer de mieux utiliser les capacités de sondage que nous

avons. Nous avons travaillé avec Zoom, nous avons une documentation de la température de la salle, de l'opinion des différents participants sur un problème donné. Le CPWG par exemple conseille l'ALAC et va parler de la proposition et du consensus qui existe concernant un problème donné. Donc il y aura une discussion et ensuite, après la discussion, on fait cette enquête pour savoir si on doit commencer un processus de développement de position. Ensuite, on fera une enquête pour savoir si on peut passer par ce processus ou pas. Si c'est oui, on va identifier un responsable et si c'est non, on va continuer à avancer et on va passer à d'autres choses.

L'ICANN a ce système qui permet de travailler avec la communauté de l'ICANN et de voir si les utilisateurs finaux sont concernés. Tout cela nous permet de travailler, d'élaborer des PDP et d'avancer dans le processus de développement de politiques de cette manière.

S'il s'agit d'un nouveau problème, la question que l'on va poser est : « Est-ce que cette présentation du problème faite par le personnel de l'ICANN est nécessaire ? » On peut aussi poser une deuxième question : « Est-ce que la GNSO était considérée ? Si oui, que se passe-t-il ? Sinon, pourquoi pas ? » L'ALAC peut faire ce genre de chose et forcer la main un petit peu de l'organisation pour demander au personnel de l'ICANN de faire un rapport de problème sur un problème en particulier. Ce serait la première phase lorsqu'un problème est présenté. En général, c'est parce que l'un d'entre nous a voulu attirer l'attention de l'ICANN sur un problème en particulier. Prochaine diapositive.

S'il s'agit d'un problème, à ce moment-là, on va se poser la question « Est-ce que le problème des utilisateurs finaux a été abordé ? Est-ce

qu'il y a un PDP qui a été élaboré ? S'il n'y en a pas, pourquoi il n'y a pas de PDP, de processus d'élaboration de politiques ? Et est-ce qu'il faut en créer un ? À ce moment-là, on peut avoir une enquête ou un questionnaire, et est-ce que nous devons former une petite équipe ? » C'est ce que nous faisons en général, ce que nous avons fait pour les procédures ultérieures. Par exemple, nous avons essayé de créer un groupe de personnes qui allaient suivre le problème à travers ces différentes étapes et ne pas compter seulement sur les personnes que nous avons identifiées comme étant nos représentants au sein du groupe de travail seulement.

Nous n'avons pas encore formalisé cela mais nous avons une série d'exemples. Nous avons le PDP accéléré, le EPDP, dans lequel deux représentants ont participé à toutes les réunions. Puis il y a aussi une petite équipe destinée à développer notre expertise. Cela est logique, d'avoir une petite équipe, mais que cette petite équipe ne soit pas trop petite de façon à ce qu'elle puisse offrir un soutien à ceux qui ont été nommés représentants de cette petite équipe. Nous faisons une enquête : est-ce que nous créons cette petite équipe ou pas. Prochaine diapositive.

Formation du PDP. On va identifier une petite équipe de responsables, on va se demander : « Est-ce que nous pouvons participer ? » Si oui, on doit identifier les participants, sinon, on doit présenter un avis au groupe de travail. Si nous n'avons pas été invités à participer, nous pouvons demander à participer quand même. À ce moment-là, nous continuons à travailler de cette manière.

Ici, c'est l'état que vous connaissez bien, c'est-à-dire le commentaire public qui a été créé par le groupe de travail. Et la question qu'on va se poser, c'est est-ce que nous participons à ce groupe de travail ? Si c'est oui, quel est le statut de notre position ? Et si c'est non, nous devons avoir une mise à jour de la part de quelqu'un qui se trouve sur le groupe de travail de façon à ce que les choses soient soumises au sein du groupe de travail.

Il y aura une enquête au cours de laquelle on va voir si on a protégé ou représenté les intérêts des utilisateurs et on doit voir quelle est la terminologie qu'on va utiliser ici. En tout cas, s'il y a des intérêts, si ces intérêts ont été suffisamment abordés, on va dire que oui, qu'on doit avancer et qu'on doit rédiger une version préliminaire de soutien. Si c'est non, on va avancer à partir de là et on doit identifier des rédacteurs qui vont rédiger notre position concernant ce processus de commentaires publics.

Je ne sais pas si c'est un état intéressant ou pas mais en tout cas, ici, si le statut du problème est publication finale du rapport, à ce moment-là, on va de nouveau se poser une question : quel est l'état de notre position ? Est-ce que nous devons aborder cela ? Si oui, à ce moment-là, on va faire une enquête. Si oui, est-ce que les intérêts des utilisateurs sont protégés ? Oui : on avance ou bien on élabore un soutien ; non : on identifie des rédacteurs qui vont présenter ou en parler ou donner leurs conseils à la GNSO. Et à ce moment-là, c'est le conseil de la GNSO qui votera sur ce document. C'est la situation dans laquelle nous sommes actuellement en ce qui concerne le SSAD.

Ensuite, s'il s'agit d'un commentaire public du Conseil d'Administration, à ce moment-là, on va avoir une enquête. Est-ce que les intérêts des utilisateurs finaux sont protégés ? Oui : on avance ou on rédige un soutien ; non : on identifie des rédacteurs pour présenter un conseil au Conseil d'Administration. De nouveau, c'est quelque chose qui a été créé, c'est une manière de communiquer. On va identifier des personnes qui vont soumettre leurs conseils.

Finalement, si l'état de ce problème en est à la mise en œuvre, à ce moment-là, on se pose la question : est-ce que les intérêts des utilisateurs finaux sont en danger dans la mise en œuvre de ce problème ? Je crois que ce va être le cas dans les procédures ultérieures par exemple, plus que dans beaucoup d'autres, parce qu'il y a beaucoup de choses qui vont être mises en œuvre. Est-ce que nous devons participer dans des efforts de mise en œuvre pour protéger et représenter les intérêts des utilisateurs finaux ? Ici, c'est : qu'est-ce qu'on peut faire pour modifier cette mise en œuvre ? S'il n'y a pas d'intérêts des utilisateurs finaux en danger, nous avançons et nous identifions les participants de l'équipe de mise en œuvre pour participer et faire une déclaration.

Je crois que j'en ai terminée. C'est la première rédaction de ce processus des différentes phases de ce processus. Je voulais formaliser un petit peu ce processus que nous avons avec ces différentes étapes qui nous permet de participer, de développer notre position. Nous pouvons donc le faire personnellement et cela est fait pour aborder une série de problèmes.

Sans avoir fait ce travail d'avance, à savoir quelle est notre opinion, quels sont les intérêts particuliers des utilisateurs finaux que nous essayons de représenter au sein du groupe, on ne pourrait pas faire un bon travail. Puis d'autre part, on devrait également aborder ce phénomène de ne pas être en train de discuter jusqu'à la dernière minute pour trouver un rapport qui existe déjà alors que les gens sont moins intéressés à avoir ce type de conseil. Donc ce serait un sujet à discuter au sein du CPWG.

Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. J'allais demander, s'agissant de nouveaux arrivants, des politiques, comment s'impliquer, comment s'intègrent les gens dans ce système ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Désolé Olivier. Est-ce qu'on peut revenir à la liste ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord. Donc je reprends.
S'agissant des nouveaux arrivants, comment est-ce que cela fonctionne ? Est-ce que cette procédure les aide à s'impliquer plus facilement ? Comment peut-on le faire ?

JONATHAN ZUCK : C'est une très bonne question Olivier et à vrai dire, je n'y avais même pas réfléchi. Mais je pense ici que ce type de procédure facilite une

meilleure participation des nouveaux arrivants. Autrement, si on n'a jamais rien fait, on pourrait être un porte-plume pour une rédaction sur un commentaire public si on ne pouvait pas participer. Et ici, vous pourrez participer d'emblée alors que la position n'est pas tout à fait définie ; c'est un bon moment. Ce que je veux dire, c'est que ce processus offre des points d'accès soit disant pour aborder différents sujets. Les nouveaux arrivants et tous les bénévoles devraient choisir en fonction du temps qu'ils ont de disponible, de leur expertise, de leur niveau d'intérêt pour participer à une ou plusieurs étapes dans le cycle de vie d'un problème. Donc je pense que ce serait bénéfique pour les nouveaux arrivants. Cela éliminerait un peu de la pression de participer à une consultation publique et ils pourraient s'impliquer plus tôt dans le processus. J'espère avoir répondu.

Holly, allez-y.

HOLLY RAICHE :

Pour rebondir sur ce que disait Olivier, on a énormément de séminaires web sur différentes questions et Ariel, vous vous souviendrez d'elle sans doute, a fait un travail magnifique sur notre page de politiques. Donc on a une bibliothèque très nourrie de nos déclarations. Avez-vous considéré la possibilité de consacrer cinq ou 10 minutes d'un appel du CPWG à dire « Voilà une question qui nous préoccupait avant, qui n'est peut-être plus d'intérêt maintenant, mais voici les ressources, voici ce qu'on avait dit. » ? Parce qu'il y a beaucoup de choses que nous avons déjà faites et dont nous avons déjà discuté, et ce serait vraiment terrible de ne pas les utiliser et de ne pas les reprendre.

JONATHAN ZUCK :

Merci Holly. Oui, je ne pense pas que l'on doive présenter la chose sous une forme abstraite. Je pense à travers cette proposition avoir repris les ressources que nous avons pour discuter de ces questions. Mais on était censé avoir un appel du CPWG ouvert, donc on a discuté avec Evin de la possibilité de discuter de ce qui est à venir dans les prochaines consultations publiques, donc en tant qu'occasions de s'impliquer plus tôt dans le processus. Ici, on évalue les différentes étapes existantes et à chaque fois que l'on discute si l'on devrait ou pas prendre une question, par définition, on devrait peut-être revenir en arrière et voir si ce n'est pas une question dont on ait déjà discuté dans le passé. Peut-être que l'on ne devrait pas dire : « Voici tout ce qu'on a discuté auparavant ou toutes nos positions. », parce qu'il y a énormément d'informations qui ne sont plus utiles peut-être. Je ne sais pas si c'est raisonnable ce que je dis.

Alan.

ALAN GREENBERG :

Merci. Deux commentaires.

Au départ, vous avez parlé de l'ALAC qui avait demandé un rapport thématique si on voit un sujet qui n'a pas été abordé. Donc on l'a fait deux fois, mais en 2007 et 2008. Il est fort improbable que l'on revienne à ce type de procédure vu comment l'ICANN a changé au cours de ces dernières années.

En lien avec cela, cependant, si l'on pouvait refaire cela, il faudrait suivre tout un processus informel mais il faudrait que l'on discute avec d'autres groupes, qu'ils acceptent, qu'ils donnent leur accord. Ce n'est

pas tout simplement une question d'envoyer une demande parce que le conseil de la GNSO doit décider de le faire ou pas. On n'a pas la capacité unilatérale d'exiger un rapport thématique. Donc il y a beaucoup de procédures politiques et autres qui devraient être entamées pour cela.

Mais outre cela, il est fort probable que cela se répète pour différentes raisons. Donc je ne me concentrerai pas sur ce type de possibilités. Cela pourrait avoir lieu. Oui, c'est vrai qu'on pourrait l'ajouter comme note en bas de page, mais cela va dépendre des attentes de tout le monde. Ne vous attendez pas à ce que ce se fasse ; c'est cela que je veux dire.

Et d'autre part, en général, on discute des sujets qui ont un impact direct pour les utilisateurs finaux. Ici, vous voyez comment l'ALAC et ses représentants ont investi leur temps au cours des dernières années. Nous nous sommes consacrés sur différents sujets, par exemple sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD sachant que le sujet pourrait ne pas être d'une importance imminente pour les utilisateurs finaux, mais que la crédibilité de l'ICANN et que la garantie que l'ICANN fasse quelque chose qui ne la détruisse pas, qui ne porte pas atteinte à son image, est énormément importante. Tout le processus de responsabilité auquel nous avons participé, en fait, a mérité notre attention de ce fait parce que l'At-Large et les utilisateurs finaux ont un siège à l'ICANN et pas à l'UIT. Donc on voulait s'assurer que l'ICANN soit respectée et qu'elle soit une organisation qui puisse fonctionner dans le domaine de la gouvernance de l'internet mondiale et c'est ce qui est important pour nous. Il est important de penser à l'impact sur les utilisateurs finaux dans le sens général, pas sur un point spécifique.

Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Alan. C'est probablement quelque chose à discuter pour que la discussion soit un peu plus prolongée et pour que l'on puisse adopter des critères communs. Je sais que par le passé, il y a eu des sujets et des discussions pour lesquels on n'a pas spécifiquement apporté une valeur pour les utilisateurs finaux, c'est-à-dire on n'est pas des avocats. L'idée est de dire : « Vous voyez, nous aussi, on a des gens qui sont intelligents, qui pourraient s'impliquer à cette conversation. » Et je pense que notre pouvoir en tant qu'organisation dépend de notre perspective dans la question. Et cela relève de cette possibilité d'avoir différents points de vue.

C'est vrai, pour certains sujets, on dira : « C'est trop important pour ne pas y participer à l'avenir. » C'est sans doute le cas, oui. Et je pense que le groupe de travail du budget et des finances que nous avons formé et qui s'implique plus à d'autres sujets comme le rapport entre l'ICANN et l'organisation et la communauté et l'organisation, la décision de s'impliquer, la discussion de la redevabilité, probablement ne viendrait pas du CPWG aujourd'hui mais plutôt du [BFFC], du [OFBWG]. Donc ce ne serait pas au CPWG d'en discuter.

Donc on a différents groupes plus spécifiques. Mais avec la quantité limitée de bénévoles que nous avons, avec la largeur de bande que nous avons, il faut choisir ce sur quoi se consacrer. On ne peut pas avoir des discussions trop larges ou trop longues. Ce devrait être la règle. Il pourrait y avoir des exceptions, bien évidemment. Mais ce que je suggère au moins – et ce n'est pas pour m'imposer – mais je suggère

que l'on sache s'il y a une perspective commune à apporter à la discussion. C'est cela la question.

Mais merci Alan, je pense qu'il faut qu'on en discute davantage sans doute.

Marita.

MARITA MOLL :

Merci.

Merci Alan pour avoir précisé la question du rapport thématique parce que cela fait cinq années que je suis là et je n'en ai jamais vu, je me demandais ce que c'était. Et grâce à votre intervention, je comprends que c'est quelque chose de rare. Ce n'est pas l'habituel ici.

Mais ceci étant, peut-être qu'il pourrait y avoir un rapport thématique un peu moins formel qui puisse être élaboré par notre propre personnel qui précise ou qui nous informe. Je ne sais pas si on ne pourrait pas mettre à profit notre pouvoir de backend pour aider les gens à comprendre certaines de ces questions qui sont très complexes. Donc peut-être que cela reste quelque chose que l'on pourrait faire. C'est un plan très fort, mais il nous faut beaucoup de force de main d'œuvre pour pouvoir faire cela et il faut avoir beaucoup d'expérience également pour que ce soit possible. Donc je pense qu'on ne s'en sort pas trop mal. Et oui, je me demande si on pouvait le mettre en œuvre à ce niveau idéal que vous proposez.

Je voulais également reprendre la question de la représentation au sein des groupes de travail. À moins que l'on soit agent de liaison formel,

lorsque vous participez à un groupe de travail comme le SubPro, vous ne représentez pas votre unité constitutive. Vous êtes là en votre propre nom. Vous aurez bien évidemment identifié quel groupe particulier partage votre avis. Cela m'arrive souvent avec la piste de travail 5. Je me demande qui y était, parce qu'il y avait des gens qui participaient à cette piste de travail et on se demandait quelle était leur affiliation. Il y avait beaucoup de gens qui étaient affiliés à l'At-Large, mais très peu de ces personnes ont participé au processus de discussions. Donc il faut préciser cela également. Votre description suggérait peut-être que si vous participez à un groupe, vous représentez l'At-Large, et cela ne semblerait pas être le cas.

Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Marita. Vous avez fait beaucoup de commentaires.

Sur toute la main d'œuvre qui sera nécessaire pour mettre en œuvre ce travail, oui, je pense que c'est un commentaire valide mais en même temps, si on s'implique un peu avant et que l'on réfléchit aux questions un peu avant, je sens que cela va prendre moins de travail à chaque fois.

Pour ce qui est de la participation aux groupes de travail, encore une fois, il me semble – au moins, c'est ma volonté non subtile – que les participants de l'At-Large aux groupes de travail représentent les intérêts et les positions consensuelles de l'At-Large dans la mesure du possible lorsqu'ils font du travail au sein du groupe.

Voyant le processus, par exemple dans le cas du EPDP, on a discuté avec Alan et Hadia dès le départ pour savoir si les intérêts des utilisateurs finaux individuels étaient reflétés dans leur position, s'ils allaient refléter les intérêts des titulaires de noms de domaine, des utilisateurs finaux, s'ils étaient bien représentés par le NCSG ou si on devait s'en occuper, ou peut-être si les parties contractantes étaient déjà en train de représenter leurs intérêts. Donc peut-être que l'on devait faire davantage pour représenter leurs points de vue. Puis nos représentants des groupes de travail nous ont informé de la [inaudible] des travaux et des intérêts des utilisateurs finaux qui apparaissent, comment ils étaient abordés, quels étaient les défis. Donc on nous disait ce qu'ils essayaient de proposer au sein du groupe de travail, comment s'y prendre par rapport à la question et ils nous demandaient notre avis là-dessus. Donc je pense qu'il est important et puissant de pouvoir faire cela dans le processus.

L'idée n'est pas tout simplement d'avoir des personnes qui s'intègrent à l'organisation en leur propre intérêt parce que chacun représente un intérêt spécifique au sein d'un groupe de travail et pas son propre intérêt simplement. Les gens qui sont à l'IPC sont là pour représenter les unités constitutives de la propriété intellectuelle, les parties contractantes. Chacun représente les intérêts de ce groupe et c'est pour cela qu'ils appartiennent à ce groupe, parce qu'ils partagent un intérêt très spécifique. Donc je pense que cela nous appartient, dans la mesure du possible, d'aborder cela d'une manière similaire. Ce n'est pas toujours le cas, mais Marita, je suggérerais que c'est un problème, un défi, sur lequel nous voulons nous pencher.

Alan demandait de prendre la parole avant Christopher. Il va devoir nous quitter, donc je vais lui céder. Alan.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup.

Il y a beaucoup de problèmes. Le EPDP a plusieurs problèmes, mais au sein de l'ALAC.

En termes du nombre de problèmes qui peuvent surgir qui sont importants pour l'ALAC mais qui ne sont pas d'un intérêt direct pour les utilisateurs finaux, vous constaterez que pour la plupart, on passe pas mal de temps dessus alors qu'ils ne répondent pas toujours à ces catégories. Donc attention, il ne faut pas minimiser. C'est plus compliqué que cela. Si on essaie de trop simplifier, à ce moment-là, vous allez peut-être comprendre, moi, je vais peut-être comprendre, mais certaines personnes ne vont pas comprendre. Il ne faut pas être trop simplistes pour les nouveaux participants, il faut être plus prudents parce que sinon, ils auront du mal à nous suivre et à comprendre.

Merci. Je dois partir.

JONATHAN ZUCK :

Merci Alan. Oui, c'est le début d'une conversation puisque nous avons eu le temps aujourd'hui sur cet appel. Je voulais un petit peu présenter tout cela.

Christopher, allez-y, vous avez la parole.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci beaucoup. Merci Jonathan.

Je dirais que si nous avons eu cette proposition excellente du processus du travail pour l'ALAC il y a trois ans, non seulement concernant les noms géographiques et la protection de la vie privée mais dans d'autres domaines, on ne serait pas dans les circonstances actuelles que nous traversons. Donc je vous propose, puisque les choses deviennent de plus en plus difficiles, d'établir l'intérêt des utilisateurs et de faire entendre la voix de l'ALAC au sein de l'ICANN parce que c'est souvent trop tard.

Cela dit, je ne suis pas tellement d'accord avec cette approche plus large de SubPro pour dire que cela a été un petit peu chaotique. C'est une parenthèse.

En tout cas, si on regarde le futur, je me concentrerais sur deux problèmes importants pour les utilisateurs finaux, à savoir la tendance actuelle, ce qui a été décrit dans la presse, de diviser l'internet en fonction des États-Unis et de la Chine de manière politique à propos des réseaux sociaux en général. Si ces choses continuent à aller de cette manière et à empirer, cela va finir par avoir un impact sur la racine. Je crois qu'il faut tenir compte de ce risque du point de vue des utilisateurs finaux de l'internet en général au niveau mondial.

Un autre problème dont on parle beaucoup, c'est si les intérêts des utilisateurs sont associés à l'internet mobile dans des pays tels que des grands pays d'Afrique, dans des pays où il n'y a pas d'autre infrastructure pour l'internet et où le réseau mobile est la seule solution. Nous devons trouver des gens, des membres d'At-Large qui soient d'accord pour consacrer un peu de temps au contrôle, à la

vérification de ce secteur en particulier et de sa croissance et du fait que cela peut affecter les utilisateurs finaux dans ces pays.

En ce qui concerne les dernières discussions que nous avons tenues, je voudrais aussi aborder la mise en œuvre classique des politiques de concurrence tel que cela est compris normalement en Europe et aux États-Unis. Et je pense que nous devrions bien comprendre et dire clairement que les seules frontières qui existent et que la GNSO a décrites comme un cartel international, c'est la participation à At-Large. C'est pour cela que le multipartisme a été un peu biaisé concernant les SubPro. Il y a eu un grand nombre de problèmes qui étaient liés aux intérêts des utilisateurs qui concernaient les intérêts des nouveaux arrivants. Nous sommes les garants de la crédibilité de l'ICANN et nous sommes les gardiens de cette concurrence internationale juste et de l'intérêt des utilisateurs et de la protection des noms de domaine. Nous ne devons pas oublier cela et nous devons savoir que sinon, le projet du multipartisme risque de ne plus être crédible. Tôt ou tard, il y aura des problèmes dans ce domaine parce qu'en permanence, nous voyons cette idée de la GNSO qui revient, ce consensus. C'est un petit peu ce que disait Marita, cette volonté de contrôler les choses à tel point qu'on nous dit qu'il y a un consensus. Et je serais très intéressé pour voir comment nous allons faire suite au travail brillant fait par Justine et son équipe. Au sein de la GNSO, quelqu'un va dire : « C'est très intéressant, mais il y a un consensus contre cela. » La codirection de l'At-Large a été d'une certaine façon complice avec cela.

JONATHAN ZUCK :

Je m'excuse, je ne voulais pas ici mépriser le travail de quiconque. Je parlais seulement au niveau général. Je pense qu'on voit dans les procédures ultérieures un autre bon exemple de la façon dont nous travaillons. Vous ne devez pas prendre ce que je dis comme quelque chose de personnel. Nous devons développer nos positions et nous mettre d'accord sur certains points.

Sébastien, vous avez attendu avec beaucoup de patience. Merci de votre patience. Et je vous donne la parole. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Merci beaucoup Jonathan. Je conduisais donc je n'ai pas vu votre présentation, hélas. J'ai deux points à aborder.

D'abord, je voulais dire que nous ne commençons pas à travailler lorsque le rapport est publié. À l'At-Large et à l'ALAC, nous sommes des participants. La question est : « Comment est-ce que nous faisons lorsqu'il s'agit d'un EPDP ; par exemple des discussions dans le cadre du EPDP, que faire ? »

Ensuite, deuxième point, Alan et Hadia étaient des membres du EPDP. Ils ont rédigé le point de vue de l'At-Large, mais je trouve que nous avons besoin de davantage de diversité. Nous devons trouver une manière pour que d'autres personnes rédigent des commentaires concernant l'At-Large et l'opinion d'At-Large. Donc ce que j'ai essayé de faire pour l'ATRT3, j'ai essayé d'aider mais je n'étais pas le rédacteur, je n'étais pas la personne qui rédigeait. Ce serait bien de modifier un petit peu tout cela.

Ensuite, il faut tenir compte du fait que nous devons aider l'organisation des utilisateurs finaux de l'ICANN à prendre une position parce que ce groupe de travail doit assumer un point de vue de l'ALAC. Nous devons voter, d'accord, mais le plus important, c'est d'être sûr que nous représentons la voix de utilisateurs finaux, des individus, et que nous tenons compte de l'opinion des RALO. Je pense que la meilleure manière de travailler au sein de ces groupes, c'est d'aider les RALO à être plus efficaces et à assumer des positions. Je ne suis pas sûr que nous serons toujours d'accord dans toutes les régions sur tous les thèmes, je ne pense pas que ce soit possible.

Et dernier point, je pense qu'il nous faut être très prudents concernant la façon dont nous voulons interagir avec les autres et dont nous voulons travailler avec ou au sein d'At-Large. Si nous faisons quelque chose au niveau du CPWG, j'espère qu'on aura le même type de travail qui sera réalisé au sein de l'OBF et du groupe de travail de l'OBF parce que pour le moment, c'était le même type de thèmes qui étaient abordés. Donc maintenant, on a deux endroits qui abordent ce type de thèmes et si nous voulons être soigneux, il faut tenir compte de cela.

Ensuite, nous sommes à la fin du système ascendant et nous devons tenir compte du fait que parfois, nous devons réagir, seulement parce qu'il s'agit d'une organisation multipartite et pas parce que nous sommes la voix des utilisateurs finaux. On peut souhaiter soutenir certaines décisions parce que sinon, si on ne les soutient pas, personne ne le fera et ce serait tout à fait dommage pour l'organisation multipartite.

Je m'arrêterai là. Je sais que c'est un thème très important, mais nous n'avons pas assez de temps aujourd'hui pour en parler.

JONATHAN ZUCK :

Merci Sébastien.

Nous voulons ici fournir une structure qui permette de commencer à participer de manière précoce pour les groupes qui sont là pour représenter l'At-Large et les individus qui représentent leur propre opinion. Rien n'empêche les individus de participer aux groupes, ils peuvent le faire au nom d'At-Large ou pas. Il n'y a rien qui va empêcher les RALO non plus de nommer des membres et des participants dans ces groupes de travail, mais ils le feront au nom de leur RALO et non pas au nom d'At-Large.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Nous ne sommes pas d'accord sur ce point.

JONATHAN ZUCK :

L'intérêt ici des utilisateurs finaux et des individus est important lorsque nous avons un processus rigoureux pour développer une position et pour soutenir les représentants pour parler de notre position, de notre opinion. En tout cas, c'est un point sur lequel nous allons continuer à travailler. Je vais essayer d'incorporer les suggestions qui ont été faites. En tout cas, je vous remercie.

Et je donne la parole à Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan.

JONATHAN ZUCK : J'espère que vous êtes toujours réveillé, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, je ne suis pas endormi mais on dirait que quelqu'un a endormi Adigo. On se demande s'il y a quelqu'un sur la ligne d'Adigo qui est en muet en ce moment.

JONATHAN ZUCK : On essaiera de donner la parole à Evin plutôt alors pour qu'elle présente les mises à jour de commentaires de politique. Evin.

EVIN ERDOĞDU : Merci Jonathan.

Je viens de partager sur le chat un lien pour les consultations publiques à venir. Comme l'ont dit Jonathan et Olivier, on a un format un peu différent pour cette semaine. C'était une bonne occasion pour essayer ce nouveau format sachant qu'il n'y a pas de procédure de consultation publique en ce moment et pas de déclaration en cours d'élaboration de l'ALAC en ce moment. Alan et Hadia ont déjà abordé la question du EPDP.

Je sais qu'Olivier disait que la ligne d'Adigo était en muet, mais peut-être qu'il pourrait reprendre la parole si besoin.

En attendant, on présentera cette nouvelle partie de l'ordre du jour avec ces points et ces dates présentés qui sont des prédictions informées. On prévoit que ces consultations publiques soient ouvertes, mais on ne devrait pas se fonder sur une annonce spécifique. C'est une idée générale de ce que l'ICANN a en cours d'élaboration.

Il y en a six en ce moment qui pourraient ouvrir. Pour septembre, il y en a trois. Si vous voyez septembre, vous verrez ces trois. Octobre : un. Novembre : un. Décembre : deux. Voilà les sujets qui sont actuellement en cour d'élaboration. Il pourrait être plus efficace de nous concentrer sur les consultations publiques à venir au cours du prochain mois. Il y en a neuf en ce moment. Donc on peut présenter ces sujets ici, en discuter comme Holly suggérait auparavant pour savoir si on pouvait avoir des déclarations de l'ALAC précédentes sur un sujet ou un autre. Et si ce serait d'intérêt, on verrait s'il s'agit de sujet de politique du CPWG ou d'opération du groupe de finances et du budget. Donc on pourra préparer soit une note sur ces présentations et que les membres du personnel y ajoutent des commentaires. Mais l'idée serait d'être un peu à l'avance par rapport à la procédure de consultations publiques pour avoir les perspectives des utilisateurs finaux sur la question avant ce moment.

Jonathan, je ne sais pas si on devrait peut-être passer en revue chacune de ces consultations publiques, si je devrais les lire ou peut-être que vous avez une autre présentation pour la semaine prochaine pour montrer si l'ALAC a fait des commentaires sur la question ou pas. Je ne sais pas comment vous voulez que l'on procède.

JONATHAN ZUCK :

Merci Evin. Puisque ce sont des consultations publiques dans l'avenir, je pense qu'on devrait peut-être plutôt se pencher sur le processus, se mettre au travail. L'idée est d'avoir une discussion disant « Voici ce sur quoi vous avez fait des commentaires auparavant et quels sont les intérêts des utilisateurs finaux. » et faire des introductions sur les différents sujets. Bien sûr, les recommandations de la rédaction finale de la procédure des séries ultérieures de nouveaux gTLD sont quelque chose dont on est déjà au courant. Mais le retrait des ccTLD par exemple pourrait avoir un impact critique sur les utilisateurs finaux ou autre. Donc cela ne pourrait ne pas être le cas. Donc on devrait voir ce qu'on a dit dans le passé et avoir ensuite des discussions sur chacun de ces points d'une manière plus informée ; je pense que ce serait plus intéressant. Mais c'est une bonne première mesure pour mettre en marche ce processus. Si possible, passons en revue cela et la semaine prochaine, nous allons y apporter des informations plus spécifiques.

EVIN ERDOĞDU :

Très bien. Parfait, c'est ce qui était prévu. Si vous êtes intéressé par ces sujets ou si vous avez des commentaires, bien sûr, vous pouvez les partager.

Merci. Jonathan ou Olivier, si vous n'êtes plus en muet, je vous recède la parole.

JONATHAN ZUCK :

Il était en muet, ce n'était pas une attaque contre lui, mais c'était Adigo en général qui était en muet. J'espère, Olivier, que ce soit clair.

Je vous recède la parole. J'espère que vous pourrez la prendre.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan. Oui, j'espère que vous m'entendrez. J'ai déjà commencé à faire mon enquête, on trouvera qui est le coupable et qui nous a mis en muet.

En attendant, nous allons passer aux divers. Et je ne vois pas de main levée.

Avant de clore la discussion, je vous rappelle de quelques fonctions que vous avez dans notre ordre du jour. Il y a d'abord une liste de ressources, des tableaux de bord, des procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. On me demande souvent : « Où est-ce que je pourrais trouver cela ? » On a ajouté des liens pour accéder à tout cela. Si vous avez le temps, continuer à lire. Vous avez toutes les informations à votre disposition sur l'ordre du jour.

Au début de l'ordre du jour, tout en haut de la page, vous avez également les ressources politiques d'At-Large et c'est accompagné de liens pour voir toutes les ressources possibles d'At-Large, y compris le graphique de développement, comment cela fonctionne, etc. Il y a également des ressources associées au EPDP.

Cet ordre du jour contient véritablement énormément d'informations qui vous permettront de participer aux différents sujets sur lesquels nous nous penchons en ce moment. L'ordre du jour est bien sûr disponible en anglais, en français et en espagnol.

Ayant passé un peu de temps à ne rien dire, il nous reste encore quelques minutes. Mais peut-être qu'on pourrait vous épargner...

Je vois que Jonathan lève la main. Allez-y Jonathan, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK :

Au lieu de vous laisser partir un peu plus tôt, je voulais mentionner que le comité de planification pour l'ICANN69 a commencé son travail et en partie, il s'agit de déterminer quelles sont les séances que nous souhaiterions avoir dans le cadre de l'ICANN69 pour certaines recommandations, d'une part, pour les séances plénières. Ces recommandations doivent être présentées avant. Si vous avez des idées de séances plénières que vous souhaiteriez voir qui sont organisées en général par l'ICANN qui impliquent toute la communauté, parlez tout de suite ou envoyez-moi un courriel directement très rapidement, racontez-moi quelle est cette idée. Nous avons un peu plus de temps pour considérer des questions que l'on pourrait souhaiter avoir ou présenter pour en discuter.

On pourrait avoir différents types de réunions, il me semble. D'une part, on a ce qu'on a fait, les discussions de politique que nous lançons ou qui sont censées impliquer la communauté ou qui censées être pour la consommation comme l'utilisation malveillante du DNS, différentes séances où on a impliqué des gens de toute la communauté pour participer à un panel et en discuter. Mais on pourrait également avoir des réunions qui soient pour nous pour que nous, on discute de quelque chose. Donc on a discuté des noms géographiques par exemple, on a essayé d'avoir un remue-méninges pour voir quelles seraient nos positions. Donc même si on attend jusqu'en octobre pour avoir ces réunions, si vous avez des idées que vous voulez soulever ici tout de suite, vous pouvez le faire. Autrement, si vous avez des idées pour des

séances plénières, pour les séances communautaires d'At-Large, les séances internes de l'At-Large, que l'on pourrait vouloir tenir dans le cadre de l'ICANN69, c'est le moment de présenter vos idées.

Voilà mon divers que je voulais souligner ici. Si vous avez des questions ou des commentaires, c'est le moment de les faire. Autrement, vous pouvez m'envoyer une note si vous avez des idées.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Si vous me permettez, je souhaite prendre la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui Sébastien, tout à fait. Allez-y, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Il semblerait que vous et moi, on n'a pas pu prendre la parole avant. Je voulais dire que la conclusion qu'a tirée Jonathan sur le point précédent ne fait pas l'objet de mon accord. En quelques peu de mots, il faut qu'on en discute. Moi, je ne suis pas sûr que la manière dont Jonathan présente l'At-Large, l'ALAC et LACRALO soit la bonne. Vous savez que j'ai occupé différents postes au sein de l'organisation et je sens que nous devons travailler pour améliorer la participation de la RALO et pas le contraire. C'est pourquoi j'espère qu'on aura le temps de discuter de

pourquoi et de comment on veut organiser le travail parce que la RALO, il me semble, doit être sans faille.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Sébastien. Je suis sûr qu'on aura l'occasion de reprendre cela lors de nos prochains appels.

Amrita Choudhury ?

AMRITA CHOUDHURY : Merci.

J'ai une suggestion pour rebondir sur le commentaire de Jonathan qui proposait d'avoir des séances pour la prochaine réunion de l'ICANN. Et il y aura des discussions de politique pour les RALO. Je me demande si chaque individu de chaque RALO ou non pas des équipes de direction qui n'ait pas participé aux discussions de politique ou au forum de politique ou qui n'ait pas fait quelque chose lié à l'ICANN ne pourrait pas bénéficier de voir ce qu'ont fait les autres, que l'on présente ce qu'a fait chacun de ceux qui ont été actifs. Peut-être que cela pourrait aider à les motiver à participer plutôt que de se sentir obligé de faire des commentaires et de tout faire. L'idée est d'améliorer et d'intensifier l'implication. Donc cela pourrait peut-être être utile pour le reste de la communauté.

JONATHAN ZUCK :

Merci Amrita, c'est une très bonne idée. Ce n'est pas un forum de politique, donc il ne faut pas qu'on se concentre autant sur des questions de politique.

Pour la prochaine réunion de l'ICANN, on voudrait avoir plus de participation en général. On a eu beaucoup de participants mais qui ont fini par être passifs dans le passé. Donc il faut que l'on fasse la distinction entre les séminaires web et les réunions. On a donc l'intention d'avoir des séances en groupe avec une fonctionnalité de Zoom qui permette de se diviser en groupes. Donc c'est quelque chose à réfléchir, également lorsque vous ferez des recommandations de réunions que l'on pourrait avoir dans le cadre de l'ICANN. On pourrait utiliser cette fonctionnalité de séances en groupe pour les séances de remue-méninges ou autre.

Il y a quelqu'un qui n'est pas en muet. On les entend frapper le clavier, donc mettez-vous en muet s'il vous plaît.

Voilà, je voulais faire des recommandations de planification pour le comité de planification de l'ICANN69 ; c'est cela que je demande.

Olivier, j'ai fini. Je vous redonne la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Jonathan.

En l'absence d'autres mains levées, on n'a plus d'autres sujets divers à discuter. Et c'est le moment de discuter de la prochaine réunion, quand elle aura lieu.

YEŞİM NAZLAR :

Merci Olivier.

L'appel de la semaine prochaine se tiendra mercredi 19 août à 19h00 UTC.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Yeşim.

Je ne vois pas de conflit horaire évident, tout de suite. Je ne pense pas qu'il y en ait. Alors la semaine prochaine, mercredi à 19h00 UTC.

Merci beaucoup aux scribes, aux interprètes et au personnel qui a géré encore un appel très agréable. Merci à tous ceux qui ont participé à cet appel. Pour ceux qui partent en vacances, profitez-en. Pour ceux qui travaillent, ayez une bonne semaine également. Et à la prochaine. Bonne journée, bon après-midi, bonne soirée. Au revoir !

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]